

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 80889 du 25 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : INTJ1827714S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 92374 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1732692S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2018:

Marty Eddie NIGEND : 163050 NLS : 8019862

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2018:

Da Fonseca Gilles NIGEND : 138914 NLS : 5323428

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchaux des logis-chefs le 1^{er} novembre 2018:

Fleury Bastien NIGEND : 360635 NLS : 8144071

Felloni Clément NIGEND : 360538 NLS : 6751790

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET